

N° CP 09/09-06
Séance du 05 Mai 2006

Désignation des représentants du Conseil Général pour siéger dans les Maisons de l'Emploi du département du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 Avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- VU l'Arrêté du 05 avril 2005 portant cahier des charges des maisons de l'emploi,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

❖ DÉSIGNE :

- M. Frédéric STRIBY pour siéger au sein de la Maison de l'Emploi du Pays de Saint Louis/Trois Frontières et du Pays du Sundgau,
- M. Jean-Luc REITZER pour siéger au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller,
- M. Roland WAGNER et Mme Brigitte KLINKERT pour siéger au sein de la future Maison de l'Emploi du Grand Pays de Colmar.

❖ CONFIRME :

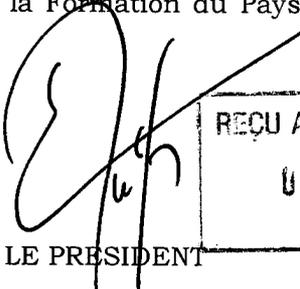
M. Marc SCHITTLY et M. Gilbert BUTTAZZONI pour représenter le Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région mulhousienne.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet. 5 MAI 2006
Publication 12 MAI 2006
Pour le Président du Conseil Général
et délégation



Ludovic LIONS


LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
05 MAI 2006